

Groupement d'Employeurs de Seine-et-Marne

Collectivités Territoriales
NOUVEAUTÉ



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie

Cette action est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Île-de-France avec le Fonds social européen

Le Groupement d'Employeurs 77 (GDE77) est une association d'établissements qui s'unissent pour pouvoir partager des salariés permanents, sur des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas besoin d'une personne à temps plein. Structure de type « Loi 1901 » pilotée par des chefs d'entreprise et par la CCI Seine-et-Marne.

Notre objectif

au service des entreprises et des collectivités, le GDE77 permet **d'accéder à des compétences recherchées** répondant aux besoins de ses adhérents, pour un **coût maîtrisé** et **proportionnel au temps d'activité du salarié employé**.

Nos métiers

- Accueil /Secrétariat • Achats • Conseil juridique • Marketing • Communication • Comptabilité/Contrôle de gestion • Ressources humaines • Administration de réseaux informatiques • Webmaster • Maintenance technique • Entretien et ménage de locaux • Entretien des espaces verts • Qualité-Sécurité-Environnement • Développement durable • Etc...

Le salarié est sous contrat avec le Groupement, à temps complet ou à temps partiel, en fonction de son choix et du volume d'activité des différents adhérents. Qui dit partage dit également proximité. Le GDE77 favorise souvent le rapprochement lieu de travail/domicile.



Du nouveau pour les collectivités

La loi Cherpion* sur les Groupements d'Employeurs, qui a été adoptée par le Parlement le 13 juillet dernier, assouplit l'encadrement légal qui s'applique aux collectivités territoriales et leurs ouvre ainsi de nouvelles perspectives.

*[article 38 de la loi du 28 juillet 2011 modifiant l'article L1253-20 du code du travail].

Dispositions sur les groupements d'employeurs et le prêt de main d'œuvre

Les dispositions de la loi Cherpion relatives aux groupements d'employeurs entreront en vigueur au 1er novembre 2011. Si le texte est définitivement adopté en l'état par les partenaires sociaux, il sera alors possible pour une collectivité territoriale de faire appel à un groupement d'employeurs pour de nouvelles fonctions (secrétariat, gestion, achats, juridique, informatique...).

Collectivités :

Venez profiter de notre réseau de compétences

Une gestion des ressources humaines entièrement externalisée

Pour vous, la seule démarche à effectuer consiste à exprimer votre besoin auprès du groupement et de vous engager sur un planning d'activité. La gestion administrative est entièrement exécutée par le GDE77, des modalités de recrutement à l'établissement du bulletin de paie. Vous recevrez une facture mensuelle de prestation de services.

Un personnel qualifié et pérenne

- Doté de collaborateurs expérimentés et d'un plan de formation continue, le GDE77 met à votre disposition des salariés confirmés et formés.
- Notre personnel effectuant une mission permanente ou récurrente au sein de votre collectivité, vous pourrez développer et entretenir avec lui une relation durable.

Des coûts calculés au plus juste

Une collectivité qui fait appel à de l'emploi partiel ou temporaire a deux possibilités. Vous pouvez vous adresser à une société d'intérim ou à un groupement d'employeurs. Sans but lucratif, le plus souvent régit par la loi 1901, le groupement d'employeurs, dont la philosophie est d'être un appui durable au développement de ses adhérents, est une solution à la fois pérenne et économique. Pour les collectivités désireuses de réduire leur budget de fonctionnement, le recours aux salariés à temps partagé devient une vraie solution.

“ *Aujourd'hui, Mme Matichard est présente tous les vendredis. Pour l'entreprise, il faut réorganiser son quotidien et prévoir son travail. À son arrivée, elle a mis en place des procédures pour rendre service aux clients et donner une image plus professionnelle de l'entreprise. En définitive, le GDE77 est une structure simple de fonctionnement qui permet d'avoir recours à des collaborateurs sérieux. De plus, l'entreprise intègre un réseau dans lequel chaque entreprise peut s'entraider et pour une TPE c'est un aspect non-négligeable du GdE77.*

M. CERLES, Coordonnateur Sécurité,
à la tête d'une TPE.

”

95 adhérents provenant
de différents secteurs
professionnels ont rejoint
le Groupement d'Employeurs
de Seine-et-Marne et se
partagent aujourd'hui **plus
de 24 collaborateurs**

En France ,
les GE représentent
36 000 salariés
et près de **10 000
entreprises**

À L'INITIATIVE DE



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Ile-de-France avec le Fonds social européen

CONTACT

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

à l'attention de Thierry ARNAULT

Parc International d'Entreprises Goodman

2 bld Michaël Faraday - Bâtiment B - SERRIS - 77716 Marne-la-Vallée Cedex 04

Tél. : 01 74 60 51 30 - Fax : 01 74 60 51 31

secretariatde77@seineetmarne.cci.fr

Édition 2011 :

crédits photos Fotolia : © TMAX - Horticulture - Lucastor - Helder Almeida - Martinan - Yves Roland - kalou1927
Lamax - Thomas Pajot - shock - laurent hamels — Fotolia.com